



Personne publique contractante

Commune de BOUCAU

Adresse : 1, rue Lucie Aubrac

64 340 BOUCAU

Téléphone : 05 59 64 94 63

Mail : [dgs@boucau.fr](mailto:dgs@boucau.fr)

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE  
PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION ET DE L'EXPLOITATION EN  
VENTE TOTALE D'ÉLECTRICITÉ D'UNE COUVERTURE  
PHOTOVOLTAÏQUE DE 2 TERRAINS DE TENNIS**

La Commune de BOUCAU a été sollicitée par un opérateur économique pour l'occupation du domaine public, en vue de l'installation et de l'exploitation en vente totale d'électricité sur le réseau d'une couverture photovoltaïque de deux terrains de tennis.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, souhaitant également bénéficier de la même mise à disposition du domaine public communal en vue de la réalisation d'un projet similaire de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les tiers souhaitant se manifester devront remettre auprès de la Commune de BOUCAU leur proposition selon les conditions définies dans le règlement de sélection joint au présent avis de publicité, affiché et disponible en mairie de la commune de BOUCAU.

Si aucune proposition supplémentaire n'est remise avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le règlement de sélection, la Commune de BOUCAU attribuera à cet opérateur économique une convention d'occupation temporaire selon les principales caractéristiques précisées ci-dessous.

Si un candidat supplémentaire se manifeste et remet une proposition complète avant la date limite de réception des propositions, la Commune de BOUCAU analysera les propositions et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard des critères de jugement des propositions définis dans le règlement de sélection.

Avis publié le	23 septembre 2022
Durée de la publicité	18 jours soit jusqu'au 10 octobre à 17 heures
Date et heure limite de remise des propositions	10 octobre à 17 heures
<b>PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TITRE D'OCCUPATION ENVISAGE</b>	
Typologie de titre d'occupation envisagé	Convention d'occupation temporaire de domaine, en application de l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
Dépendance(s) domaniale(s) concernée(s)	Terrains de tennis, Hureous, 64 340 BOUCAU
Durée envisagée	La convention sera conclue à compter de sa signature par les parties et pour la durée de vie de la centrale. La convention d'occupation sera établie pour une durée qui sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi (article L.2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques). Celle-ci ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction.
Investissement(s) prévu(s) par le bénéficiaire	Couverture photovoltaïque de deux terrains de tennis A l'échéance de la convention, les biens construits par le bénéficiaire pourront revenir à la personne publique contractante.
Activité économique envisagée par le bénéficiaire	Exploitation en vente totale d'électricité d'une centrale photovoltaïque. Cette occupation du domaine public sera donc consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle et la concession d'un avantage en nature (couverture des terrains de tennis) dont le montant et les modalités de paiement seront fixées ultérieurement et ce, conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.